

Le Puy, le 11 juin 2012,

COMPTE RENDU DE MANDAT

CAP B du 6 JUIN 2012

Cette CAP était convoquée sur l'ordre du jour suivant : l'approbation du règlement intérieur de la CAP Locale de catégorie B de la DDFIP Haute Loire, en « *formation plénière* », et la préparation de la CAPN sur les tableaux d'avancement, en « *formation restreinte élargie* ».

En préalable, les représentants FO- DGFIP ont demandé que les CAP ne soient plus convoquées un mercredi, afin de ne pas aggraver davantage les conditions de travail des collègues. Ils se sont ensuite étonnés que la CAP soit convoquée dans les conditions définies par le nouveau règlement intérieur, sans que celui-ci n'ait été adopté. Ils ont enfin demandé au président de cantonner les questions diverses des CAP aux sujets qui concernent la gestion des personnels.

La direction s'est engagée à ne pas rééditer une réunion des organismes statutaires le mercredi, tout en précisant que les travaux des CAP de tableaux d'avancement devaient être centralisés pour le 8 juin. Elle a convenu que, sur un plan formel, la procédure de convocation était « limitée ». Elle a donné son assentiment sur le dernier point.

1- Règlement intérieur de la CAP,

Les élus FO- DGFIP ont rappelé l'opposition constante de Force Ouvrière à la fusion DGI – DGCP et le refus de la Direction Générale de prendre en compte le meilleur des règles de gestion des deux filières pour l'établissement des règles communes. Ils ont donc refusé de participer au vote, de même que l'élu CGT, l'USSTS votant contre.

2- Tableaux d'avancement.

Comme le revendiquait Force Ouvrière Finances Publiques, la gestion des propositions d'inscription sur le tableau d'avancement, se fera en 2012 par la CAP Nationale, seul garant d'un traitement égalitaire entre tous les départements. Toutefois, les CAP locales sont convoquées dans le but de préparer les CAPN.

A/ Accès à Contrôleur 1^{ère} classe

Les conditions statutaires minimales au 01/01/2012 pour l'accès à ce grade sont les suivantes : avoir 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade de contrôleur 2^{ème} classe, compter 5 ans de services effectifs dans un corps, ou emploi de catégorie B, être en position d'activité et avoir obtenu au moins la note pivot en 2009, 2010 et 2011.

- Nombre d'agents remplissant les conditions : **13 (dont deux de 58 ans et plus).**
- Nomination au **01/01/2012.**

Compte-tenu de l'insuffisance des emplois disponibles pour permettre le passage de tous les personnels remplissant les conditions statutaires, la centrale a fixé le plancher au 8^{ème} échelon de contrôleur 2^{ème} classe avec prise de rang au 01/01/2011 ou remplir les conditions d'âge (+ de

58 ans). Aussi pour le département, seuls neuf agents qui rentrent dans ces conditions seront soumis à la CAP Nationale:

Alain CHAMBON, Chantal DEVIDAL, Marie- Hélène FAURE, Robert GAGNE, Emmanuel JOUVE, Pascal LEYRE, Marceline FIORE, Christiane SABY, Marie- Paule VEZIAN.

Dans la mesure où FO DGFIP revendique le passage automatique au grade supérieur dès que les conditions statutaires sont réunies, l'élu Force Ouvrière s'est abstenue, de même que le représentant de la CGT, l'USSTS votant pour.

2- Accès à Contrôleur Principal

Les conditions statutaires minimales au 31/12/2012 pour l'accès à ce grade sont les suivantes : avoir 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade de contrôleur 1^{ère} classe, justifier de 5 ans de services effectifs dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B, être en position d'activité et avoir obtenu au moins la note pivot en 2009, 2010 et 2011.

- Nombre d'agents remplissant les conditions : **9**.

- Nomination au **31/12/2012**.

Le plancher est fixé par la Direction Générale, compte tenu de l'insuffisance d'emplois budgétaires pour satisfaire tous les ayant-droit, au 10^{ème} échelon avec prise de rang au 28/11/2011. Deux agents remplissant les conditions statutaires ne peuvent être retenus, car ils ne sont pas en position d'activité. En définitive, une seule collègue est proposée à la CAP Nationale :

Chantal DESPOUY.


Comme pour le tableau d'avancement à C1, l'élu FO- DGFIP s'est également abstenue pour les mêmes motifs, l'USSTS votant pour.

La CAP Nationale concernant ces 2 tableaux d'avancement est prévue le 04/07/2012.

Les représentants du personnel : Bénédicte SILLITTO, Jean Pierre COFFY.

 **FO DGFIP** à vos côtés,
 **FO DGFIP** de votre côté.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

	BULLETIN D'ADHESION	
(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Chantal BONELLO, C des F P du Puy)		
NOM :		
PRENOM :		
GRADE :		
AFFECTATION :		
Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP		
Fait à	, le	signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu